



Refus de vendre des héritiers

Par **Lanzi55**, le **09/08/2013** à **12:49**

Bonjour,

Mon compagnon, veuf, possède une maison acquise avec son épouse. Lors du décès de cette dernière, il devient nu propriétaire pour 1/4 et usufruitier pour le reste.

Nous avons décidé de vivre ensemble (sans mariage ni pacs).

Mon compagnon, voudrait vendre cette maison (pour en racheter une ensemble) mais les enfants s'y opposent.

Quels recours avons-nous ?

Merci et bonne fin de journée

Par **janus2fr**, le **09/08/2013** à **13:21**

Bonjour,

Pour vendre, il faut effectivement l'accord de tous les propriétaires (nus propriétaires et usufruitier).

S'il n'y a pas d'accord, seule une procédure judiciaire permettra de vendre. Mais attention, en cas de vente judiciaire, le bien sera certainement vendu à un prix inférieur à ce qu'il vaut.

Donc mieux vaut s'arranger à l'amiable.

Par **Lanzi55**, le **09/08/2013** à **16:16**

Bonjour,

Merci pour la rapidité votre réponse.

S'il y a procédure judiciaire, à qui incombe les frais et qui décide du prix de la maison ?

Si j'ai bien compris, mon compagnon sera perdant (car prix inférieur) mais ses enfants également ? Et comment se fera le partage au niveau de l'usufruit ?

Merci à vous